

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue en visioconférence, tel que permis par l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, le 6 avril 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller
Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 17.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

5.3.- Appui à Linda Gaudet pour les Prix Mérites 2020 à l'ADMQ

6.8.8.- Paiement quote-part 2020 MRC 1^{er} Versement

6.8.9.- Ventes pour taxes (Information)

6.8.10.- Fermeture Parc

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-04-49

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 2 mars 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-04-50

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 mars 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Revenus

REVENUS MARS 2020

Location salle	48.10 \$
Parmalat	24 102.00 \$
Mutation	1 415.93 \$
Taxes à rec	3 317.58 \$
Foncières	129 956.94 \$
Aqueduc	20 100.39 \$
Égout	7 166.98 \$

Traitement des eaux	7 862.80 \$
Mat. Résiduelle	20 463.70 \$
Photocopies	0.80 \$
Intérêts	20.72 \$
Permis	25.00 \$
Carrières et sablières	7 769.26 \$
Arrondissement	0.03 \$
Location fiche	5.00 \$
Pénalités	0.04 \$
Frais avocat	51.32 \$
Total:	<u>222 306.59 \$</u>

4.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-04-51

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de avril 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 102 237,49\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 21 004,37\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 mars 2020, totalisant des dépenses de 123 241.86\$, plus une somme de 17 326.70\$ consignée au rapport des salaires nets du 24 mars 2020, le tout totalisant 140 568.56\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.- Correspondance.

5.1.- Versement Subvention Rigolade dans le cas d'une annulation de l'évènement

Discussion sur le versement de la subvention à la Rigolade dans le cas d'une annulation de l'évènement. Une demande au comité Loisir et Sports de Laverlochère sera faite pour connaître les dépenses engagées. Possibilité de rembourser 50% des dépenses jusqu'à concurrence de 2500\$.

5.2.- Remerciement du comité E.L.A.N Laverlochère

Présentation de la lettre envoyée par Madame Lorraine Barrette remerciant la municipalité pour son support dans le projet.

5.3.- Appui à Lynda Gaudet pour les Prix Mérites 2020 à l'ADMQ

CONSIDÉRANT que Madame Lynda Gaudet nous demande un appui pour sa candidature au prix Mérite de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'engagement de Madame Lynda Gaudet au sein de nos municipalités;

CONSIDÉRANT que nous utilisons présentement les services de l'entente intermunicipale relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées;

20-04-52

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'appuyer la candidature de Lynda Gaudet au prix Mérite de l'ADMQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Dossiers municipaux

6.1.- TECQ

6.1.1.- Programmation TECQ finale Angliers

ATTENDU QUE, la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE, la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

20-04-53

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE, la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE, la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE, la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE, la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE, la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.1.2.- Programmation TECQ finale Laverlochère

ATTENDU QUE, la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE, la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

20-04-54

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE, la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE, la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE, la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$par habitant par année, soit un total de 140 \$par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE, la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE, la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.2.- Balayage des rues, Printemps 2020

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Eugène de Guigues ne fournira pas d'heure pour le balayage de nos rues;

CONSIDÉRANT la situation actuelle avec le COVID-19, ne permettant pas de trouver de l'aide supplémentaire;

CONSIDÉRANT l'offre de service de reçu par Monsieur Jean-Guy Bélanger;

CONSIDÉRANT que le balayage 2019 a été fait à un coût de 12 527\$;

20-04-55

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de donner à contrat le contrat de balayage des rues et des trottoirs pour un montant de 8600\$ avant taxes à Monsieur Jean-Guy Bélanger.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.3.- Achat ou location de camionnettes neuves

CONSIDÉRANT que la camionnette Ford F-150 2004 ne fonctionne plus et doit être remplacé rapidement;

CONSIDÉRANT que la camionnette Ford F-150 2007 doit avoir sa caisse arrière remplacée;

CONSIDÉRANT que la camionnette Ford F-150 2007 doit être changée l'an prochain;

CONSIDÉRANT que nous avons au budget un montant de 16 700\$ pour 2020, soit 5000\$ pour changer la caisse arrière et 11 700\$ pour la location d'une camionnette;

CONSIDÉRANT le marché actuel de la vente de véhicule automobile est favorable aux acheteurs;

20-04-56

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'avoir des soumissions pour l'achat de 1 ou 2 camionnettes financées sur une période de 84 mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.4.-Achat asphalte froide

CONSIDÉRANT que le budget de 5000\$ pour l'achat d'asphalte froide;

CONSIDÉRANT que nous avons au moins 2 soumissionnaires;

20-04-57

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de procéder à l'achat de 7 palettes d'asphalte froide à Wolseley pour un total de 3923.65\$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.5.- Pressurisation réseau aqueduc Laverlochère

Une rencontre a été effectuée avec SNC-Lavalin Stavibel. Nous sommes présentement dans la collecte de donnée, afin de déterminer les besoins réels que nous avons.

6.6.- Dossier eau potable Angliers

Rencontre avec les différents ministères le 1^{er} avril. Deux séances seront faites avec un comité limité de gens de la municipalité, des ministères et de la population pour trouver la solution la plus appropriée à notre réalité. La démarche sera annoncée dans le journal de mai.

6.7.- Réseau routier

6.7.1- Demande appel d'offre pour abat-poussière liquide

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire de se procurer de l'abat poussière;

CONSIDÉRANT que la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres sur invitation écrite faite, 2 soumissions ont été reçues;

20-04-58

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que le contrat d'abat poussière liquide est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit RM entreprises pour une somme de 51 217.94\$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.7.2.-Demande d'appel d'offre pour nivelage des routes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable de l'entretien de ses routes;

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire de faire l'entretien d'été de tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la dépense étant estimée à plus de 25 000\$, il y a une appel d'offres sur invitation écrite de fait auprès d'au moins deux soumissionnaires;

20-04-59

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que le contrat pour le nivelage des routes est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Transport Beulé inc. pour une somme de 71 937.56\$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.8.- Gouvernance

6.8.1- Intérêt sur les taxes municipales

CONSIDÉRANT que l'UMQ propose aux municipalités de suspendre l'application des taux d'intérêt sur les montants en souffrance des comptes de taxes municipales;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise les municipalités à baisser les taux d'intérêt pour créances impayées;

CONSIDÉRANT la pandémie actuelle de COVID-19;

CONSIDÉRANT que le premier ministre du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 13 mars dernier;

20-04-60

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que tous les nouveaux montants de taxes dues à partir du 22 avril 2020 porteront 0% d'intérêt. Les montants de taxes dues avant cette période continueront de porter le taux d'intérêt actuel de 12%, malgré le fait que cela contrevient en parti avec l'article 187. Ceci est une recommandation de nos associations municipales.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.8.2- Fermeture du bureau municipal

CONSIDÉRANT les directives de la santé publique concernant la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le bureau municipal est fermé depuis le 23 mars dernier;

20-04-61

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de conserver la fermeture du bureau jusqu'à ce que les recommandations de la santé publique soient levées.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.8.3.- Règlementation en matière d'animaux de compagnie

L'adoption du règlement 2020-01 a été repoussé. Possibilité que la municipalité adhère à la compétence de la MRC en matière de réglementation sur les animaux de compagnie et en ce qui concerne les ententes pour faire appliquer une telle réglementation. Une décision sera prise en mai.

6.8.4.- Gestion des projets dans nouveaux secteur villégiatures et formation pour élus et CCU sur les décisions en urbanisme

CONSIDÉRANT que le secteur villégiatures Lac Robinson doit avoir être intégré dans notre PIIA;

CONSIDÉRANT que le secteur villégiatures où la municipalité vient de faire l'acquisition de 5 terrains à Angliers doit être intégré dans notre PIIA;

CONSIDÉRANT le besoin de formation des élus, de l'administration, ainsi que du comité de consultation en urbanisme sur leurs différents rôles et responsabilités au niveau de l'urbanisme;

20-04-62

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron d'accepter l'offre de service de Service conseils Arnaud Warolin pour un montant de 6875 \$. Cette offre inclut la rédaction d'un PIIA, une formation aux différents intervenants, ainsi que 3h comme agent de liaison.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.8.5.- Construction de chemin au Lac Robinson

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers s'est engagée à construire un chemin d'accès menant aux terrains en location au Lac Robinson dès ce printemps;

CONSIDÉRANT les besoins au niveau de la vérification de l'état du tronçon actuel et l'état des ponceaux;

CONSIDÉRANT le besoin d'une mise en plan et profil du chemin;

CONSIDÉRANT le manque d'expertise de la municipalité pour la rédaction d'un devis technique pour ce type d'ouvrage;

20-04-63

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyna Pine d'accepter l'offre de services pour services d'ingénieur forestier pour le chemin de villégiature au Lac Robinson du Groupe CAF pour un montant de 4600\$ avant les taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.8.6.- Subvention pour l'école centrale d'Angliers (Information)

Le CCU n'a pas pu faire sa consultation publique pour nous recommander la citation de l'école centrale d'Angliers en raison de la COVID-19. Selon notre ressource à la MRC, nous pourrions poursuivre nos démarches lorsque la crise sera passée, sans pénalité de la part du ministère de la Culture. Il faudra une citation, pour pouvoir encourir des dépenses.

6.8.7.- Procuration pour réclamation dans le dossier de faillite 33-26335811

CONSIDÉRANT que la firme Bernier & Associés demande une procuration, afin de signer une preuve de réclamation dans le dossier de faillite 33-26335811;

CONSIDÉRANT que dans ce dossier, des montants sont dû à la municipalité de Laverlochère-Angliers;

20-04-64

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de nommer Monsieur Yan Bergeron, directeur général, signataire autorisé.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.8.8.- Paiement quote-part 2020 MRC 1^{er} Versement

CONSIDÉRANT la résolution 20-04-60 qui fixe les intérêts sur les montants dû après le 14 mars à 0%;

CONSIDÉRANT que cette mesure aura pour effet de réduire les liquidités à court terme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la MRC offre à la municipalité la possibilité de reporter ce paiement;

20-04-65

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de reporter le 1^{er} versement de la municipalité pour le paiement de sa quote-part à la MRC à une date ultérieure;

QUE la municipalité procède au paiement dès qu'elle juge ses liquidités suffisantes ou dans le cas où la MRC aura besoin de liquidité.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.8.9.- Ventes pour taxes (Information)

Le conseil devra désigner un élu pour participer à la vente pour taxes. Il devra aussi déterminer les bâtiments dont la municipalité acceptera de faire la première mise pour le montant de taxes dû.

6.8.10.- Fermeture Parcs

CONSIDÉRANT les directives de la santé publique qui recommande la fermeture des parcs municipaux;

CONSIDÉRANT que le virus à une durée de vie allant jusqu'à 36h sur les surfaces de jeu et que celles-ci ne sont pas systématiquement désinfectées;

20-04-66

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de fermer nos parcs municipaux, ainsi que la halte routière Clarital.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.9.- Ressource humaine

6.9.1.- Crise du COVID-19

La municipalité a mis à pied temporairement sa ressource responsable de l'entretien ménager des centres communautaires étant donné la fermeture de ceux-ci. Une évaluation des besoins est effectuée chaque semaine. Il est préconisé de préserver les emplois en place le plus longtemps possible.

6.9.2.- Embauche

Le processus d'embauche d'un inspecteur municipal a été mis sur pause le temps de la crise du COVID-19.

7- Rapport des comités.

8.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.- Affaires nouvelles

10.- Information du maire.

Tous les matins, le maire Daniel Barrette participe à un comité stratégique sur la situation du COVID-19.

11.- Clôture de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Claude Lemens et accepté à l'unanimité de lever la réunion. Il est 21h25.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire